



LICENCE DE DROIT PUBLIC

PLAN DE FORMATION



CONTEXTE DE LA FORMATION :

Les besoins de formation de personnels d'encadrement dans le domaine du Droit, des Sciences économiques et de la gestion demeurent encore faiblement satisfaits de la part des Administrations publiques et privées, des entreprises, des institutions financières nationales régionales et internationales et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Deux préoccupations majeures étaient à la base de la conception des programmes de formation proposés : le principe d'harmonisation des enseignements dispensés par les Universités en Côte d'Ivoire et la prise en compte de l'environnement professionnel aussi bien national qu'international. C'est ainsi que le programme de la Licence en Droit Public a été conçu afin de proposer des formations de qualité dans leurs domaines de compétence en collaboration avec les milieux professionnels, associant les enseignements théoriques et appliqués.

L'objectif de la licence en droit est l'acquisition des connaissances de droit générales nécessaires au juriste. Alors que les deux premières années de licence sont indifférenciées, la troisième année de licence en droit public offre un contenu axé sur le droit appliqué à collectivités publiques internationales, nationales et locales.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Programme	Durée de la formation	Niveaux	Conditions d'accès
Licence de Droit Public	3 ans	Licence 1	- Etre titulaire du Bac A1, A2, B, C, D, G2 - Obtenir l'avis favorable de la Commission ad hoc après analyse de dossier.
		Licence 2	- Avoir validé au moins 80% des crédits de la Licence 1
		Licence 3	- Valider tous les crédits de la Licence 1 et au moins 80% des crédits de la Licence 2

COMPETENCES ACQUISES :

Les compétences attendues du programme de formation de la Licence en droit Public, vont permettre aux bénéficiaires de la Licence de

- Mobiliser un socle de connaissances et de compétences solides sur l'ensemble des matières juridiques fondamentales du droit public et du droit privé, avec un accent particulier sur celles du droit public;
- Mobiliser les connaissances acquises grâce aux méthodes d'analyse et de raisonnement juridiques développées en cours de licence, notamment l'analyse de textes juridiques, qu'ils soient contractuels, constitutionnels, législatifs, juridictionnels ;
- Avoir les pré-requis indispensables pour poursuivre les études en Master de Droit Public



DEBOUCHES POSSIBLES :

A l'issue de cette formation, les étudiants poursuivre leurs études en Master de Droit
Ils peuvent occuper les postes suivants :

- **Académiques**

- Master professionnel / recherche en Droit Public
- Doctorat en Droit Public

- **Professionnels**

- Assistant juriste en cabinet
- Chargé de programme dans les ONG humanitaires
- Juriste dans les collectivités territoriales
- Concours administratifs de la fonction publique (cycle moyen supérieur de l'ENA), Police, Armée, Poste, etc.

QUELQUES INTERVENANTS DANS LA FORMATION

Professeur René DEGNI-SEGUI

Professeur titulaire de droit public, ancien doyen de la Faculté de Droit de l'Université d'Abidjan Cocody, ancien Président de jury CAMES, professeur émérite, ancien Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Rwanda de 1994 à 1997, ancien président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), ancien représentant de la Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO, ancien membre du Conseil Constitutionnel. Juriste consultant.

Professeur NENE BI BOTI SERAPHIN

Agrégé des Facultés de Droit, Professeur titulaire de Droit Public. Ancien vice-président de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, ancien doyen de l'UFR des sciences Juridiques, administratives et de gestion de l'Université de Bouaké, juriste consultant international. Enseignant associé auprès d'Universités.

Prof ACKA SOHUILY FELIX

Maître de Conférences Agrégé de Droit Public et Science Politique, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes République de Côte d'Ivoire, Juriste, expert consultant.

Professeur ALLA ETIENNE

Maître de conférences agrégé de droit privé, *Enseignant-Chercheur* à l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et Politique de l'Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan Cocody, juriste consultant international.



Professeur DJEKOURI Epouse DAGBO Elisabeth

Maître de conférences agrégé de droit public, Membre du Conseil de l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et Politique de l'Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan Cocody, juriste consultant international.

Professeur KOUADIO BENIE MARCEL

Maître de Conférences Agrégé en Economie à l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan Cocody , Membre du réseau d'Instituts en matière de Recherche sur le Marché du Travail urbain en Afrique Francophone, ancien Directeur de la Promotion de l'Emploi et Membre du Comité de Direction de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) Côte d'Ivoire, ancien Directeur Général des FUPA, expert consultant en économie et politique de l'emploi. Enseignant associé auprès d'Universités.

Professeur ALICE DEGNI-SEGUI

Maître de Conférences Agrégée de Droit Public et Sciences Politiques, ex Directeur des Affaires Juridiques auprès du Directeur Général de GS2E (Groupement Service Eau et Electricité), ex Directeur Général de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

Docteur AYIE AYIE ALEXANDRE,

Maître Assistant à l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et Politique aux Universités d'Abidjan Cocody et de Bouaké, spécialiste en droit pénal, avocat, juriste consultant.

Docteur BEIRA EHI MARC

Maître Assistant à l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et Politique aux Universités d'Abidjan Cocody et de Bouaké, spécialiste en droit des affaires, avocat, juriste consultant, écrivain.

Docteur FAMIAN AMOA

Docteur en Sciences de Gestion à l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Houphouët-Boigny.

Docteur AHOUNAN KOIDJANE

Docteur en Droit public, maître-assistant à l'UFR des Sciences Juridiques, Administrative et Politique de l'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Cocody, Actuel responsable du suivi des enseignements et des encadrements à l'UFR, Directeur des affaires Juridiques et du Contentieux au Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté.

Docteur ABISSA KOUAME

Maitre-assistant en droit privé à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Expert-consultant en droit du travail, Directeur de la Règlementation et du Contentieux au Ministère de la Culture et de la Francophonie

Docteur LAGAUD MAYEUL ALEX

Docteur en Droit Public, Enseignant chercheur à l'UFR des Sciences Juridiques, Administrative et Politique de l'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Cocody, juriste consultant



Docteur ANNICK ADOPO Epouse KOFFI

Docteur en Droit public, maître-assistant à l'UFR des Sciences Juridiques, Administrative et Politique de l'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Cocody, Directrice des Etudes et de la Législation au Ministère auprès du Président de la République chargé des relations avec les institutions de la république.

Docteur KIKI SONAGNON LYDIE Epouse NEME

Docteur en Droit public, Enseignant chercheur à l'UFR des Sciences Juridiques de l'Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo

Docteur GBEDE GOGRI JONATHAN

Docteur en Droit public, Enseignant chercheur à l'UFR des Sciences Juridiques Administratives et de Gestion de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Expert en développement rural et organisations coopératives

Docteur BONI SOSTHENE

Docteur en Droit public, Enseignant chercheur à l'UFR des Sciences Juridiques de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké

Docteur KOUADIO KOFFI LOUIS

Docteur en Droit public, Enseignant chercheur à l'UFR des Sciences Juridiques de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké

M. CISSE DOUDOU ARNAUD

Diplômé d'expertise comptable. Auditeur, Directeur Financier du cabinet **EPC-CI**.

M. BOSSON KOUAME JACQUES

Administrateur Principal des Services Financiers à la Direction de la Comptabilité Publique (DCP)
Abidjan

CONTENU DE LA FORMATION

INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT

Le cours porte sur les points essentiels constituant les déterminants du droit. Le droit est un ensemble de règles. Comme phénomène de société, il est étudié dans sa nature et dans ses fondements. Ils forment un corps de règles relevant des ordres de droit interne et du droit externe, qui s'appliquent dans l'espace et le temps. Le droit est aussi un ensemble de prérogatives conférées aux sujets de droits, qu'il importe de connaître dans ses sources, ses classifications et sa mise en œuvre dans le cadre du procès de la preuve, et de la sanction.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Les éléments politiques et les éléments sociaux sont liés, les deux interagissent. L'Antiquité commence avec l'histoire, c'est-à-dire avec l'écriture. Un Empire gréco-romain est venu fusionner les mondes grec et romain. Il faut cependant aussi étudier certains éléments des régimes politiques d'Orient.



Ce cours, qui narre l'histoire du droit et plus précisément celle des institutions de l'Antiquité et du Moyen-Âge des espaces méditerranéen et négro-africain, est scindé en deux parties. La première s'étend de l'Égypte antique à la Péninsule arabique en passant par la Grèce Antique et par la Rome Antique : la monarchie puis la "Respublica" et enfin l'Empire. La seconde étudie exclusivement les civilisations des sociétés négro-africaines d'avant la colonisation, singulièrement les sociétés étatiques de l'espace ouest africain

ECONOMIE POLITIQUE I

Permettre aux étudiants de 1^{ère} année de Licence de droit des FUPA d'acquérir des notions de base de l'économie politique

Objectifs spécifiques :

- Connaître les différents courants de la pensée économique ;
- Connaître les notions économiques élémentaires;
- Connaître l'analyse économique des acteurs de la vie économiques, de leurs opérations et du fonctionnement du marché ;

Comprendre les décisions économiques prises par les pouvoirs publics.

ECONOMIE POLITIQUE II

En licence 2, ce cours permet aux étudiants de connaître les anciennes et les nouvelles théories de l'économie politique.

Objectifs spécifiques :

- connaître l'analyse économique des défaillances du marché et de l'Etat ;
- connaître les nouvelles approches du développement économique et social
- connaître les règles et mécanismes de fonctionnement des relations économiques internationales.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le cours est dispensé en 1^{ère} année et porte sur la mise en cohérence de l'histoire de la société politique et diplomatique avec l'émergence des contacts entre les peuples postérieurement à la naissance de l'Etat au XVI^{ème} siècle et à l'affirmation progressive de la coopération entre nation, au sens de la coopération internationale, la recherche d'instauration des liens d'amitié, ainsi que de la mise en place des paramètres de la sécurité collective. Ces relations internationales s'organisent autour d'institutions et organisations soit globales et mondiales (par exemples : SDN, ONU); soit sectorielles ou/et régionales (par exemples : CEE, CEDEAO, UA).

DROIT CONSTITUTIONNEL I : THEORIE GENERALE

L'Etat de droit, qui est le nouveau cadre de la société politique, demeure par excellence l'espace du droit et notamment du droit constitutionnel avec lequel il fait corps. Toutefois, la distinction est à faire entre l'Etat et l'Etat de droit, entre l'Etat de droit et le droit de l'Etat, la constitution servant de base à l'existence



juridique de l'Etat. Dans cet ordre où le but ultime de la vie est la recherche de la meilleure forme de gouvernement, la démocratie est également abordé comme revendication sociale et politique autant que comme moyen de participation des citoyens au pouvoir, notamment par le droit de suffrage et les modes de scrutin.

DROIT CONSTITUTIONNEL II : REGIMES POLITIQUES

Le cours prend appui sur la théorie de la séparation des pouvoirs pour expliquer sa mise en application selon des options variées. D'une part, le refus de la séparation aboutit à la confusion des pouvoirs ; d'autre part, son admission ouvre le champ à des aménagements : soit, la séparation souple, qui donne lieu à un aménagement conforme au régime parlementaire (notamment, en Grande-Bretagne, en France) ; soit, la séparation rigide, qui débouche sur la mise en place du régime présidentiel (notamment avec le seul modèle réussi et permanent, qui est celui des Etats-Unis d'Amérique); enfin, ce dernier modèle a connu en pratique des déviations aboutissant aux régimes dits "présidentialistes", dont la Côte d'Ivoire est une illustration.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC I : SOURCES / SUJETS

La première partie de ce cours de licence 3 aborde, conformément au programme, les thèmes ci-après :

- Caractéristiques de la société internationale et du Droit International Public ;
- Les sources du Droit International : coutume, traité, actes unilatéral, principes généraux de droit (PGD), principe fondamental ;
- Les sujets du Droit International : Etat, Organisation Internationale, et autres sujets ;
- Les rapports entre les différents sujets de Droit International : normaux (telle que la succession d'Etats, de gouvernements, d'O.I...) anormaux (responsabilité et règlement de conflits).

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC II : RAPPORTS ENTRE SUJETS

La deuxième partie aborde, conformément au programme, les thèmes ci-après :

- Caractéristiques de la société internationale et du Droit International Public ;
- Les sources du Droit International : coutume, traité, actes unilatéral, principes généraux de droit (PGD), principe fondamental ;
- Les sujets du Droit International : Etat, Organisation Internationale, et autres sujets ;
- Les rapports entre les différents sujets de Droit International : normaux (telle que la succession d'Etats, de gouvernements, d'O.I...) anormaux (responsabilité et règlement de conflits).

DROIT ADMINISTRATIF I : ORGANISATION ET ACTIONS ADMINISTRATIVES

Le cours de droit administratif est abordé en licence 2 dans ses deux premières parties. La première partie porte sur :

- L'organisation administrative : principes fondamentaux (centralisation, déconcentration, décentralisation, hiérarchie, tutelle) structures (administration centrale, administration locale) ;



L'action administrative : principe de légalité, service public, police administrative, acte unilatéral, contrat administratif... ;

DROIT ADMINISTRATIF II : ACTES ADMINISTRATIF, CONTROLE JURIDIQUE

- L'action administrative : principe de légalité, service public, police administrative, acte unilatéral, contrat administratif... ;

Page | 8

Contrôle juridictionnel : Responsabilité administrative et recours en annulation des actes de l'administration.

DROIT ADMINISTRATIF III : DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Le droit administratif est approfondi en licence 3 de droit public. La troisième partie porte sur les origines de la propriété et la naissance de la propriété publique, des particularismes attachés au droit de la propriété et des conséquences qui en résultent pour le statut et le régime juridique des biens du domaine de la personne publique. Ces questions présentent un intérêt particulier à l'heure où l'option marquée en faveur de la décentralisation administrative confronte l'Etat à des problèmes de tous ordres s'agissant de la réalisation effective du transfert de propriétés et de compétences.

DROIT ADMINISTRATIF IV : FONCTION PUBLIQUE

Les thèmes principaux abordés tiennent compte de l'environnement du droit de la fonction publique et du statut des agents. Ainsi, à partir de l'histoire de l'émergence de la fonction publique en Afrique et en Côte d'Ivoire, l'accent est mis sur le droit produit par le statut général de 1992, les organes de la fonction publique, le fonctionnariat, la carrière, les droits et obligations du fonctionnaire.

DROIT COMMERCIAL I : ACTES DE COMMERCE, COMMERÇANTS, FONDS DE COMMERCE

La première partie de ce cours de licence 3 porte sur le droit des affaires harmonisé en Afrique, notamment le nouvel Acte uniforme portant sur le droit commercial général applicable depuis le 15 mai 2011. Il s'est agi d'étudier, principalement, les actes de commerce, le commerçant, l'entrepreneur, le fonds de commerce ainsi que les différentes opérations pouvant porter sur le fonds de commerce.

DROIT COMMERCIAL II : DROIT DES SOCIÉTÉS

La deuxième partie du cours consacrée au droit des sociétés commerciales porte sur le droit des affaires harmonisé en Afrique, notamment l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Il s'est agi d'étudier principalement les règles relatives à la constitution et au fonctionnement des sociétés commerciales en général ainsi que celles relatives aux différentes espèces de sociétés commerciales.



DROIT SOCIAL I : RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL

Le droit social est étudié en troisième année de licence de droit pour permettre aux les étudiants d'avoir une connaissance claire du droit du travail afin de mieux s'imprégner des dispositions et mieux affronter le monde du travail dans un avenir proche. De manière spécifique, il s'agira de :

Maîtriser :

- La notion de contrat de travail
- Les différentes catégories du contrat de travail (CDD, CDI, travail temporaire...)
- Les conditions de signature d'un contrat de travail
- Les discriminations dans le monde du travail
- Les droits et les obligations des deux parties au contrat de travail, à savoir l'employeur et le salarié
- Le régime juridique des salaires et la durée de travail
- Le régime juridique des congés payés, notamment le calcul de la durée des congés et de l'allocation de ces congés
- Le régime juridique de la révision et de la supervision du contrat de travail
- Les licenciements et les autres modes de rupture du contrat de travail
- Les institutions chargées de faire appliquer le droit du travail

DROIT SOCIAL II : RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Le cours comprend trois (03) titres à savoir la représentation collective, les négociations et conventions collectives ainsi que les conflits collectifs.

La représentation collective se conçoit à travers le syndicat dans l'entreprise et à travers la représentation du personnel dans l'entreprise.

Quant aux négociations et conflits collectifs, ce titre se traduit à travers les conditions de validité de la convention collective et son exécution.

Enfin le troisième titre traitera du droit de grève et du lock-out ainsi que des autres réponses patronales au droit de grève.

DROIT CIVIL I : DROIT DES PERSONNES

Permettre aux étudiants en Licence 1 de droit de connaître les principes de base qui gouvernent les personnes, sujets de droit, leur statut individuel. S'agissant des personnes, objet de la première partie, le cours aborde les droits concernant les acteurs qui interviennent sur la scène juridique à savoir les personnes physiques et les personnes morales.

DROIT CIVIL II : DROIT DE LA FAMILLE

Le cours de droit civil, licence 1 s'articule sur deux points qui sont les personnes et la famille. S'agissant des personnes, objet de la première partie, le cours aborde les droits concernant les acteurs qui interviennent sur la scène juridique à savoir les personnes physiques et les personnes morales.



S'agissant de la famille, thème de la deuxième partie, le cours met l'accent sur le droit du mariage aussi bien dans un cadre officiel qu'en dehors des lois, et d'autre part le droit de la filiation.

DROIT CIVIL III : OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le programme du droit civil des obligations dispensé en 2^{ème} année de licence en droit porte sur la source des obligations, en tant que rapports de droit. C'est à dire en tant que lien juridique mettant en relation un créancier et son débiteur et obligeant le second à fournir une prestation au premier.

Les sources contractuelles entendues au sens d'accords de volonté noués pour produire des effets spécifiques. Ici l'accent est mis sur la force de la volonté humaine en tant que cause génératrice de droits et devoirs. Sont étudiées les conditions de formation et les effets du contrat.

DROIT CIVIL IV : OBLIGATIONS EXTRA CONTRACTUELLES

Le programme du droit civil des obligations dispensé en 2^{ème} année de licence en droit porte sur la source des obligations, en tant que rapports de droit. C'est à dire en tant que lien juridique mettant en relation un créancier et son débiteur et obligeant le second à fournir une prestation au premier. Les sources extracontractuelles sont les sources naissant en dehors de tout accord de volonté. Les rapports de droit proviennent de la loi, du règlement et des quasi-contrats. Ici l'accent est mis non seulement sur les sources d'obligations elles-mêmes mais aussi sur les règles applicables et les conséquences que le droit tire de la violation de ces règles. L'accent est mis sur la responsabilité civile.

DROIT JUDICIAIRE I : REGLES D'ORGANISATION JUDICIAIRE

Le cours de droit judiciaire dispensé aux FUPA en 1^{ère} année porte sur les règles relatives à l'organisation des juridictions ivoiriennes, leurs animateurs, les règles relatives au fonctionnement desdites juridictions, les voies de recours devant ou pouvant être exercées.

DROIT COMMUNAUTAIRE

Ce cours de licence 3 prend appui sur les idées jetées par les pères fondateurs des indépendances africaines pour justifier et expliquer les réorientations qui en ont résulté. Dans ce cadre, le droit communautaire en construction comporte divers secteurs, à savoir : historique et culturel (négritude, panafricanisme), politique et institutionnel (OUA, UA) juridique (OHADA, CIMA, OAPI) sociale (CIPRES), économique (UMOA, UEMOA, BCEAO) financier (Directives de l'UEMOA de 2009 en matière de Finances publiques, abandon des monnaies atomisées et évolution vers la monnaie unique).

INFORMATIQUE

Durant ces trois années de licence, l'étudiera l'informatique avec différents objectifs à chaque étape.

- Recevoir une initiation en informatique qui lui permettra de se familiariser avec les principes fondamentaux de la mise en œuvre des outils informatiques.
- Faire connaissance avec l'histoire et les principes de fonctionnement des ordinateurs,
- Corriger certaines confusions dans les termes et expressions spécifiques de l'informatique,
- Recourir à Internet pour satisfaire ses besoins de documentation



- Connaître les notions de base de la sécurité informatique.
- Initier les étudiants à la Bureautique avec le Pack Office, en leur donnant l'occasion d'apprendre à se servir efficacement du micro-ordinateur avec une démarche méthodique.

INITIATION A LA COMPTABILITE PRIVEE

Le cours de 1^{ère} année d'initiation à la Comptabilité privée a pour objectif de permettre aux étudiants de la première année de Droit d'avoir une vue d'ensemble claire du système d'information comptable (des pièces justificatives aux documents de synthèses).

Ce cours aura l'avantage de permettre aux étudiants de :

- comprendre l'incidence d'une opération sur le bilan d'une part, sur le compte de résultat d'autre part ;
- savoir analyser et enregistrer dans le journal et les comptes du grand livre les opérations issues des relations de l'entreprise avec les clients et les fournisseurs, le personnel de l'entreprise, les administrations, les banques.

DROIT PENAL I : INFRACTIONS ET SANCTIONS

Le droit pénal, en ses deux parties, est enseigné en 2^{ème} année.

Ce cours consacré au droit pénal général, traite d'une part des éléments constitutifs de l'infraction avec le principe de légalité (infraction consommée, infraction tentée et infraction commise à plusieurs) et l'élément psychologique de l'infraction, et d'autre part des principes de la responsabilité pénale, des causes d'aggravation, d'atténuation et de suppression de la responsabilité pénale ; ainsi que de la sanction pénale (sa détermination et ses causes de suspension ou d'extinction)...

DROIT PENAL II : PROCEDURE PENALE

La procédure pénale a pour objet l'étude des règles relatives à la constatation des infractions, le rassemblement de leurs preuves, la recherche de leurs auteurs par la juridiction compétente. La procédure pénale constitue la mise en œuvre pratique des règles de droit pénal par la recherche des délinquants et leur jugement.

COMPTABILITE NATIONALE

Permettre aux étudiants de 2^e année de Licence en Sciences juridiques des FUPA, de connaître, de comprendre et de savoir utiliser les informations économiques et financières d'un pays.

Permettre aux étudiants de :

- connaître l'origine et l'intérêt de la comptabilité nationale ;
- connaître les acteurs économiques appelés secteurs institutionnels et leur principale fonction dans l'économie nationale ;
- maîtriser les différentes opérations économiques effectuées par ces agents ;
- savoir lire et exploiter le Tableau Entrée-Sortie (TES), le Tableau des Opérations Financières (TOF) et le Tableau Economique d'Ensemble (TEE) ;

savoir déterminer et analyser les principaux agrégats (PIB, PNB, Revenu National, etc.) de l'économie nationale et les instruments de leur mesure.



DROIT FISCAL GENERAL

Initiation des étudiants à la fiscalité : croissance des règles de base relatives aux impôts et du système fiscal ivoirien.

L'étudiant doit être capable de maîtriser les notions fondamentales (définitions, techniques d'imposition...), lui permettant ainsi d'aborder l'étude détaillée et pratique de la fiscalité des affaires (cours et TD dispensés en Maîtrise).

FINANCES PUBLIQUES

Le cours qui sera introduit par les cadres politique, économique et juridique des Finances Publiques portera sur les thèmes suivants :

- Le financement des lois de finances ;
- L'élaboration des lois de finances ;
- L'exécution des lois de finances ;
- Le contrôle de l'exécution des lois de finances.

Connaître le contexte et l'objet des lois de finances, leurs modalités d'élaboration et d'exécution, les différentes ressources et charges de l'Etat.

COMPTABILITE PRIVEE

Permettre à l'étudiant d'enregistrer les informations financières de l'entreprise.

l'étudiant après le cours doit pouvoir :

- connaître les règles de fonctionnement des comptes de bilan,
- connaître le fonctionnement des comptes de résultat,
- enregistrer au journal classique les opérations de l'entreprise,
- monter la balance,
- le bilan,
- le compte de résultat

ANGLAIS JURIDIQUE

This course provides students with a foundation in legal terminology. It is intended to reach the following objectives, it should enable students:

- to provide an introduction to the law;
- to know, understand and become familiar with the fundamental concepts of law and the legal profession.

the course should enable students:

- To identify the major players of the legal profession;
- To know and understand the process of making a claim;
- To know and understand the main areas of law;
- To know, understand and become familiar with the fundamental concepts of business law.



- To establish a strong knowledge basis of the environment within which sole traders, partnerships, and companies are set up and operate.
- To know the procedures for setting up a sole trader, a partnership, a company.

DROIT PUBLIC ECONOMIQUE

Le cours aborde, conformément au programme, les thèmes ci-après :

- Notion, sources et principes généraux du DPE
- Administration économique
- Planification et modalités des actions de l'Etat dans le domaine économique, police économique (monnaie-crédit-commerce...)
- Entreprise publique (généralités).
- interventions de l'Etat dans le domaine économique

COMPTABILITE PUBLIQUE

Initier les Etudiants aux règles et procédures de la comptabilité publique.

Permettre aux étudiants de cerner:

- le champ d'application de la comptabilité publique ;
 - les principes fondamentaux de la comptabilité publique, les différentes nomenclatures qui s'y attachent ainsi que leur mode de fonctionnement ;
 - les modalités d'enregistrement, de contrôle et de présentation des comptes au niveau de l'Etat ;
- la nature des documents de contrôle et d'information produits à partir de ce système comptable.